

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

• **Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christophe MADROLLE représenté par Pierre SEMERIVA - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

• **Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Eric DIARD - François FRANCESCHI - Eric LE DISSES - Jérôme ORGEAS - Antoine ROUZAUD - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 001-1815/10/BC

■ **Approbation d'un bail entre la Société Edissimmo et Marseille Provence Métropole pour les besoins de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement**
DPLAG 10/4481/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

En 2001, lors de la création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement était installée au 27 Boulevard Joseph Vernet (13008) Marseille.

Cette situation a perduré et des avenants au bail existant ont été passés afin d'actualiser la situation de la DEA au sein de ces locaux.

Ce bail arrivant à terme le 31 mars 2010, Marseille Provence Métropole en a renégocié les conditions avec le propriétaire, la société Edissimmo (société civile de Placements Immobiliers), représenté par Amundi Immobilier.

A l'issue de ces négociations, un nouveau bail à des conditions financières préférentielles est proposé à Marseille Provence Métropole.

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement occupant 3.265,13 m² de bureaux et archives, 68 places de parkings, une loge de gardien, ainsi qu'une place de parking extérieur attenant, il est proposé de conclure un bail de 9 ans résiliable à chaque fin de période triennale à compter du 1^{er} avril 2010 avec une franchise de trois mois de loyer Hors Taxes et Hors Charges aux conditions essentielles suivantes :

- Loyer annuel : 455.625 euros HC/HT/an soit 544.927,50 euros TTC/HC/an,
- Franchise de loyer : 113 906,25 euros HT/HC,
- Provisions sur charges trimestrielles : 13 876,25 euros HT soit 16 596 euros TTC,
- Ce loyer sera ré indexé selon l'indice INSEE du coût de la construction du 3^{ème} trimestre 2009,
- Dépôt de garantie : 113 906,25 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG/01/221/B du 6 juillet 2001 portant sur le schéma d'organisation des services de la Communauté Urbaine,
- La délibération 004-31/05/08 CC du 31 mai 2008 portant délégations du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la DEA de continuer à occuper les locaux situés 27 boulevard Joseph Vernet, 13008 Marseille.
- Les conditions financières préférentielles consenties pour ce nouveau bail.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le bail ci-annexé, pour la location, à compter du 1^{er} avril 2010, des locaux situés 27 Boulevard Joseph Vernet, 13008 Marseille destinés à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer ce bail et ses annexes, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires à cette location et au paiement des frais annexes (charges, impôts) sont prévus aux Budgets Annexes Eau et Assainissement, sous politiques F170 et F110 natures 6132, 614, 275, 6378.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI